



Programme Recyclage SSIAP 1

Agent de sécurité incendie - Recyclage

14 heures (2 jours)

Réf. FORM-SSIAP1-REC · Édition 2026 · Arrêté du 2 mai 2005 modifié

14 h

2 JOURS

6 à 12

PARTICIPANTS

35-0012

AGRÈMENT PRÉFECTURE

3 ans

MAINTIEN DIPLÔME

LE DISPOSITIF

Présentation de la formation

Intitulé	Recyclage SSIAP 1 - Agent de sécurité incendie.
Public visé	Agents titulaires du diplôme SSIAP 1 devant maintenir leurs compétences.
Prérequis	Être titulaire du SSIAP 1 ; justifier d'au moins 1 607 heures d'activité sur les 36 derniers mois ; secourisme en cours de validité (SST, PSE1/PSE2 ou PSC1 de moins de 2 ans) et certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois.
Durée	14 heures (2 jours).
Effectif	De 6 à 12 participants.
Modalité	Présentiel, en intra ou inter-entreprises.
Lieu	Centre d'Affaires Alizés, Cesson-Sévigné (ou dans vos locaux).
Délai d'accès	À programmer avant la date anniversaire du diplôme ; nous consulter.
Accessibilité	Locaux accessibles PMR. Situation de handicap : nous contacter.
Reconnaitances	Centre agréé Préfecture n° 35-0012. Certifié Qualiopi n° QUA009450.

COMPÉTENCES VISÉES

Objectifs pédagogiques

- 1 Actualiser ses connaissances réglementaires en matière de prévention.
- 2 Réviser les moyens de secours et leur exploitation (SSI, moyens d'extinction).
- 3 Réactiver les gestes d'intervention par des mises en situation sur feu réel.
- 4 Maintenir le diplôme SSIAP 1 pour une nouvelle période de 3 ans.

Séquences du recyclage

Séquence 1 - Prévention

5 h

Séquence 2 - Moyens de secours

3 h

Séquence 3 - Mises en situation d'intervention

6 h

Recyclage sans examen ; évaluation formative continue.

MÉTHODES, ÉVALUATION & FINANCEMENT

Modalités pédagogiques, validation & financement

- ♦ **Moyens** : apports théoriques, mises en situation et exercices sur feu réel ; support de formation remis ; salle équipée ; effectifs maîtrisés. Visites applicatives en conditions réelles (conventions de mise à disposition d'ERP).
- ♦ **Encadrement** : formateurs SSIAP 3 qualifiés, inscrits nominativement à l'agrément préfectoral n° 35-0012.
- ♦ **Évaluation** : évaluation formative continue tout au long du recyclage (pas d'examen final).
- ♦ **Suivi** : feuilles d'émargement par demi-journée ; questionnaire de satisfaction.
- ♦ **Sanction** : attestation de recyclage (maintien du diplôme SSIAP 1 pour 3 ans).
- ♦ **Financement** : plan de développement des compétences de l'employeur (art. L.6321-1 du Code du travail) ; prise en charge OPCO possible (organisme certifié Qualiopi) ; France Travail selon situation.
- ♦ **Références** : arrêté du 2 mai 2005 modifié ; règlement de sécurité ERP ; réglementation IGH ; Code de la construction et de l'habitation ; Code du travail.

Tarifs et conditions : sur devis, selon l'effectif, la modalité (intra / inter) et vos contraintes.
Devis personnalisé sous 48 h.

Contact & inscription - Pôle Formation

22 rue de la Rigourdière, Centre d'Affaires Alizés (Bureau 116), 35510 Cesson-Sévigné

Tél. 02 99 83 05 52 • formation@sigmaxis.fr • sigmaxis.fr

Sigmaxis Formation - SAS à associé unique, RCS Rennes 999 213 796 00017, APE 8559A. Déclaration d'activité n° 53351283135 auprès du préfet de région Bretagne ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi n° QUA009450 délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation. Centre agréé par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine n° 35-0012 (arrêté du 24 juin 2026) pour les formations SSIAP 1, 2 et 3, recyclages et remises à niveau.